

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 14 septembre 2010 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Frédéric Asselin, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Donald Mailly, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Chantal Laliberté, aménagiste et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2010
4. Liste des comptes à payer
5. Listes des chèques émis au mois d'août 2010
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à la MRC de Memphrémagog appuyant le mémoire de la FQM – Modification de la *Loi sur les mines*
8. Rapport du comité de transport
9. Enquête à bord – Engagement de personnel
10. Renouvellement du contrat de publicité - Groupe Imagi Communication inc.
11. Publicité - En ville sans ma voiture
12. Programme Covoituragemontréal inc.
13. Transferts budgétaires
14. Autorisation de paiement – Remplacement et installation de trois (3) ensembles de câblage pour autobus et installation d'une boîte de perception
15. Autorisation de paiement aux Éditions Yvon Blais – Mise à jour de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée
16. Autorisation de paiement à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. – Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur Charles-Aubert)
17. Autorisation de paiement à la firme BPR TRIAX – Honoraires relatifs à des travaux supplémentaires - Reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier
18. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche – Règlement d'emprunt numéro 119

19. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Dessau inc. relative à la demande de subvention au fonds vert municipal
20. Prolongation du délai de validité de la soumission de l’entreprise Paysagiste Forget inc. pour effectuer les travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier à Terrebonne
21. Demande de conformité - Projet d’implantation d’une tour de télécommunications située au 11 341, chemin Curé-Barrette à Terrebonne
22. Prolongation du mandat de monsieur Mathieu Gaudette
23. Colloque de l’Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ)
24. Congrès de l’Institut canadien des urbanistes (ICU) et de l’Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ)
25. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-113, 1001-128, 1001-129, 1001-130, 1001-131 et du règlement de lotissement numéro 1002-004 de la Ville de Terrebonne
26. Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCA tenue le 8 septembre 2010
27. Rapport du Comité d’aménagement
28. Autorisation de paiement à Plomberie Groupe Mon Plombier inc.
29. Période de questions
30. Clôture de la séance

7516-09-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L’espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7517-09-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7518-09-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2010

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7519-09-10 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 524 873,60\$ pour le mois de septembre 2010 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer septembre 2010* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-102 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 524 873,60\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7520-09-10 Listes des chèques émis au mois d'août 2010

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2010 pour un montant de 2 163 031,57\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2010* »).

ADOPTÉ

7521-09-10 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2010* »).

ADOPTÉ

7522-09-10 Appui à la MRC de Memphrémagog appuyant le mémoire de la FQM – Modification de la Loi sur les mines

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Memphrémagog, Austin, Eastman, Bolton-Est ont récemment été avisées, par les autorités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, que des demandes avaient été déposées au ministère visant l'obtention de claims (titres d'exploration minière) sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont été invitées, par la même occasion, à fournir une liste des équipements et propriétés auxquels la municipalité souhaiterait restreindre l'accès lors de la réalisation des travaux d'exploration minière;

CONSIDÉRANT toutefois, que la *Loi sur les mines* ayant préséance sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités n'ont aucun pouvoir de s'opposer à l'attribution d'un claim, ni de restreindre, par le biais de leur réglementation d'urbanisme, l'activité minière sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC n'ont également aucun pouvoir qui leur permettrait d'orienter les activités minières en fonction des objectifs de leur schéma d'aménagement et de développement ou des dispositions d'un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles mène actuellement une consultation générale sur le Projet de loi n°

79 modifiant la *Loi sur les mines*;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi n° 79 ne remet aucunement en question la préséance des droits miniers sur les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, dans son mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques sur le Projet de loi n° 79, la FQM fait connaître son opposition relativement à la préséance des droits miniers et soutient que le développement de l'activité minière devrait au contraire se faire en conformité avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Memphrémagog et le mémoire de la FQM relativement au Projet de loi 79 modifiant la *Loi sur les mines*;

QUE la MRC appuie tout particulièrement la recommandation du mémoire préconisant l'élimination de la préséance des droits miniers sur les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire, ainsi qu'un arrimage des outils de planification du développement des activités minières aux schémas d'aménagement et de développement des MRC.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog, à la Fédération québécoise des Municipalités, au secrétariat de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, aux MRC de Lanaudière, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay.

ADOPTÉ

7523-09-10 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7524-09-10 Enquête à bord – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a été autorisé, par la résolution numéro 7389-05-10, à retenir les services de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, pour effectuer l'enquête à bord des véhicules, du 25 septembre au 3 octobre 2010, pour un montant 22 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ladite enquête, il y a lieu de retenir les services de pointeurs du 25 septembre au 3 octobre 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs du 25 septembre au 3 octobre 2010, au tarif horaire de 13,00\$, pour effectuer l'enquête à bord qui se tiendra du 25 septembre au 3 octobre 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-103 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 16 500,00\$, poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7525-09-10 Renouvellement du contrat de publicité - Groupe Imagi Communication inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la convention entre le Groupe Imagi Communication inc. et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents pertinents pour le renouvellement de la convention entre le Groupe Imagi Communication inc. et la MRC Les Moulins, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ

7526-09-10 Publicité - En ville sans ma voiture

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire faire paraître une publicité afin d'informer la population concernant la journée « *En ville sans ma voiture* » qui aura lieu le 22 septembre 2010 et l'événement « *Semaine de la mobilité* » qui se tiendra du 20 au 24 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de retenir une demi-page en couleur, à paraître dans le journal La Revue, édition du 15 septembre 2010, au montant de 835,00\$, excluant les taxes et, dans le journal Trait d'Union, édition du 18 septembre 2010, au montant de 792,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir une demi-page couleur pour souligner les événements « *En ville sans ma voiture* » et « *Semaine de la mobilité* », à paraître dans le journal La Revue, édition du 15 septembre 2010, au montant de 835,00\$, excluant les taxes et dans le journal Trait d'Union, édition du 18 septembre 2010, au montant de 792,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-104 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 627,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7527-09-10 Programme Covoituragemontréal inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'accès au programme de covoiturage pour la Ville de Terrebonne et pour la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Covoituragemontréal inc., la somme de 767,56\$, incluant les taxes, pour l'accès et la gestion du programme de covoiturage pour les villes de Terrebonne et Mascouche, pour la période du 15 septembre 2010 au 15 janvier 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-105 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 767,56\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7528-09-10 Transferts budgétaires

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants :

Surplus accumulé	5990-000	-950 000\$
Cours d'eau	2610-420	950 000\$

ADOPTÉ

7529-09-10 Autorisation de paiement – Remplacement et installation de trois (3) ensembles de câblage pour autobus et installation d'une boîte de perception

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 1068, transmise par le CRT de Lanaudière, au montant de 21 300,78\$, incluant les taxes, représentant 5% du coût payable à l'installation complète d'une (1) boîte de perception dans un (1) autobus et pour le remplacement et l'installation de trois (3) ensembles de câblage pour trois (3) autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 21 300,78\$, incluant les taxes.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception de ladite somme.

ADOPTÉ

7530-09-10

Autorisation de paiement aux Éditions Yvon Blais – Mise à jour de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu la mise à jour de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée des Éditions Yvon Blais, au montant de 100,70\$, incluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Éditions Yvon Blais, un montant de 100,70\$, incluant les taxes, pour la mise à jour de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-106 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,70\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-670 « *Fourniture de bureau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7531-09-10

Autorisation de paiement à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc.– Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur Charles-Aubert)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7184-11-09 adoptée le 25 novembre 2009, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé le mandat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. relativement à la préparation des plans et devis, estimations, appel de soumissions ainsi que la préparation du dossier au MDDEP pour le projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 16 août 2010, relativement audit mandat;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc., la somme de 20 317,50\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation des plans et devis, estimations, appel de soumissions ainsi que la préparation du dossier au MDDEP dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 7184-11-09 relativement au projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne.

ADOPTÉ

7532-09-10 Autorisation de paiement à la firme BPR TRIAX – Honoraires relatifs à des travaux supplémentaires - Reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins, en date du 6 août 2010, par la firme BPR-Triax, soit la facture numéro 14003737, au montant de 10 158,75\$, incluant les taxes, pour des honoraires additionnels pour la préparation des plans et devis relativement à des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme BPR-Triax, la somme de 10 158,75\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-107 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 10 158,75\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 «*Cours d'eau*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7533-09-10 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche – Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée datée du 3 septembre 2010, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 38 342,24\$, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu'à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 38 342,24\$, conformément à l'article 9 de l'annexe « D » du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-108 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 38 342,24\$, poste budgétaire 2610-421 «*Stabilisation Berges Mascouche*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7534-09-10 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Dessau inc. relative à la demande de subvention au fonds vert municipal

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7298-02-10, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la MRC de L’Assomption agisse à titre de trésorière et de secrétaire pour la réalisation du Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles de la couronne Nord, au nom de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7298-02-10, le conseil de la MRC Les Moulins s’est engagé à agir collégalement et solidairement avec les MRC de L’Assomption, de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel dans la réalisation du Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles ainsi que pour la demande de subvention au Fonds vert de la Fédération canadienne des Municipalités et toute autre demande de subvention réalisée par la couronne Nord pour la réalisation du Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la facture numéro F015-76718, datée du 17 juin 2010, transmise à la MRC de L’Assomption, par la firme Dessau inc., relative à la préparation de la demande de subvention au fonds vert municipal – volet B pour la Table des préfets de la couronne Nord, au montant de 1 015,88\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 23 août 2010, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L’Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 221,36\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L’Assomption, la somme de 221,36\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relativement à la préparation de la demande de subvention au fonds vert municipal – volet B pour la Table des préfets de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-109 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 221,36\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7535-09-10 Prolongation du délai de validité de la soumission de l’entreprise Paysagiste Forget inc. pour effectuer les travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC Les Moulins du 22 juin 2010, les membres du conseil ont accepté la soumission de l’entreprise Paysagiste Forget inc., pour effectuer les travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier, et ce, sous la supervision de la firme BPR-Triax, le tout conditionnel aux autorisations nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission est valide pour une période de 90 jours suivant la date de sa réception et que celle-ci a été reçue le 17 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU’à ce jour, la MRC Les Moulins n’a pas encore obtenu le certificat d’autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des

Parcs (MDDEP), lequel est légalement requis;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Paysagiste Forget inc. propose de prolonger le délai de validité de sa soumission jusqu'au 17 décembre 2010

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la prolongation du délai de validité de la soumission de l'entreprise Paysagiste Forget inc., datée du 17 juin 2010, concernant les travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier et ce, jusqu'au 17 décembre 2010.

ADOPTÉ

7536-09-10 Demande de conformité - Projet d'implantation d'une tour de télécommunications située au 11 341, chemin Curé-Barrette à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Labbé, agronome, mandataire pour Rogers Communications, a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour le projet d'implantation d'une tour de télécommunications sur le lot 4 120 772, au 11341, chemin du Curé-Barrette, à Terrebonne, Québec;

CONSIDÉRANT la position des membres du Comité consultatif agricole;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC émette un avis défavorable et que la présente résolution tienne lieu d'avis de non-conformité, à l'égard du projet d'implantation d'une tour de télécommunications sur le lot 4 120 772 au 11341, chemin du Curé-Barrette à Terrebonne, Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ, à monsieur Daniel Labbé, agronome, mandataire pour Rogers Communications et à Rogers Communications.

ADOPTÉ

7537-09-10 Prolongation du mandat de monsieur Mathieu Gaudette

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7032-06-09, a engagé monsieur Mathieu Gaudette, à titre de ressource en aménagement du territoire, dans le cadre des démarches requises pour soumettre une demande à portée collective à la CPTAQ, (article 59 LPTAA) ainsi que pour l'élaboration d'une approche régionale permettant la mise en valeur du milieu et des activités agricoles de la MRC Les Moulins (agriculture périurbaine);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la résolution numéro 7148-10-09 afin de prolonger son mandat jusqu'au 19 avril 2010 et la résolution numéro 7323-03-10, afin de prolonger son mandat jusqu'au 15 septembre 2010;

CONSIDÉRANT l'ampleur du mandat, le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le mandat de monsieur Mathieu Gaudette;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à prolonger le mandat de monsieur Mathieu Gaudette, à titre de ressource en aménagement du territoire, jusqu'au 17 décembre 2010, au salaire horaire de 18,36\$, jusqu'à concurrence de 34 heures par semaine.

ADOPTÉ

7538-09-10 Colloque de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ)

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) qui aura lieu les 13, 14 et 15 octobre 2010, à l'Auberge du Lac Taureau, à Saint-Michel-des-Saints;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Chantal Laliberté, aménagiste, à assister au colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec qui aura lieu les 13, 14 et 15 octobre 2010, à l'Auberge du Lac Taureau, à Saint-Michel-des-Saints. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QU'une contribution de 200,00\$ soit et est offerte pour une visibilité de type logo au dos du cahier du participant, considérant que le colloque l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) se tiendra dans la région de Lanaudière cette année.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-110 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 595,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement et urbanisme - Congrès, colloque*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7539-09-10 Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) et de l'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ)

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) et de l'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ) du 2 au 5 octobre 2010, à Québec;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté soit et est autorisée à assister au congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) et de l'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ) du 2 au 5 octobre 2010, à Québec. Les frais de déplacement, l'hébergement et les repas seront payés par l'Institut canadien des urbanistes (ICU). Les autres dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-111 émis par le trésorier au montant de trois cents dollars (350,50\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement du territoire - Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution

pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7540-09-10 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-113, 1001-128, 1001-129, 1001-130, 1001-131 et du règlement de lotissement numéro 1002-004 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-113, 1001-128, 1001-129, 1001-130, 1001-131 ainsi que le règlement de lotissement numéro 1002-004 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-113, 1001-128, 1001-129, 1001-130, 1001-131 ainsi que le règlement de lotissement numéro 1002-004 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7541-09-10 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCA tenue le 8 septembre 2010

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif agricole tenue le 8 septembre 2010 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7542-09-10 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7543-09-10 Autorisation de paiement à Plomberie Groupe Mon Plombier inc.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de lavabos dans les salles de toilette au terminus ont été réalisés par Plomberie Groupe Mon Plombier inc.;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le

paiement de 1 085,00\$, excluant les taxes, à Plomberie Groupe Mon Plombier inc., pour des travaux de remplacement de lavabos dans les salles de toilette au terminus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-112 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 085,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522, « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question.

7544-09-10 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier